


CÉRÉMONIE DES BÛCHERS D'OR SAISON 2015-2022 (Occasion spéciale)
Le DDSIS du SDIS 59 mis à l'honneur
“ JOYEUX ANNIVERSAIRE ”

Occasion spéciale

Le 1er avril 2015, un colonel faisait son retour au SDIS du Nord...
impulsant une nouvelle dynamique et un état d'esprit particulier.

Déjà 7 années!

Que le temps passe vite pour un emploi fonctionnel !

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à tous ceux qui lui sont proches, un
joyeux anniversaire.



Le cadeau est une **journée surprise à vivre à Paris entre le 13 et le 15 juillet 2022.**

(Possible de l'échanger si on l'a déjà vécue...)

Emploi fonctionnel ?

“Il peut être mis fin aux fonctions d'un directeur sans délai...”

Les emplois fonctionnels, nombreux dans la fonction publique de l'Etat, mis en œuvre dans la territoriale en 1984 et dans l'hospitalier en 2005 et depuis 2017 chez les sapeurs-pompiers sont des emplois pouvant être créés et ayant pour effet une nomination de l'agent sur un emploi, de façon temporaire (2 fois 5 ans maximum chez les pompiers)

Il s'agit d'emplois auxquels l'exécutif peut mettre fin à sa convenance, si la confiance n'y est plus...

Tant qu'un directeur reste en poste c'est donc qu'il a la confiance du président du SDIS et du préfet qui valident implicitement ses méthodes.